



**PARLER ?
PAS SI SIMPLE ...**

**JE DÉTESTE
LES CONFLITS**

**ET SI JE NE FAIS
RIEN, IL SE PASSE
QUOI ?**

UN ESPACE POUR DÉPASSER LE CONFLIT

Le conflit entre collègues peut arriver. Il se révèle parfois utile pour exprimer certaines frustrations, régler les non-dits, trouver un accord ou enrichir un projet de plusieurs points de vue.

Cependant, s'il n'est pas géré, le conflit tend à perdurer et à prendre de l'ampleur. Un désaccord qui s'envenime peut générer beaucoup de stress et dégrader le climat et la qualité du travail.

Plus le différend est traité rapidement, plus les chances de le régler sont grandes. N'attendez pas que votre situation se dégrade avant de réagir !

**EST-CE
VRAIMENT POUR
MOI ?**

**JE NE VEUX PAS
PASSER POUR UNE
VICTIME !**

**C'EST PEUT-
ÊTRE MOI LE
PROBLÈME....**

DANS QUELLE SITUATION ?

Difficultés relationnelles au travail

- Conflits / tensions avec vos collègues ou votre hiérarchie
- Malaise / fragilité / épuisement
- Interrogations
- Attitudes inadéquates

**N'attendez pas,
réagissez !**

Des médiateurs-trices
sont à votre disposition.

**PUIS-JE LEUR
FAIRE VRAIMENT
CONFIANCE ?**

**INDÉPENDANT,
MAIS JUSQU'OU ?**

**DE TOUTE
FAÇON, TOUT SE
SAIT AU CHUV !**

UN LIEU DE CONFIANCE

pour vous aider si vous rencontrez
des problèmes au travail

Son engagement

- Confidentialité absolue
- Neutralité
- Impartialité
- Indépendance
- Intervention rapide

**Rien n'est entrepris sans l'accord
des personnes.**

**LA MÉDIATION
C'EST DU BLA-BLA**

**PERSONNE NE
PRENDRA LE TEMPS
POUR MOI**

**A PART LA
MÉDIATION,
ILS FONT QUOI ?**

ADRESSEZ-VOUS À L'ESPACE COLLABORATEURS POUR:

- Une écoute
- Une analyse de situation
- Des conseils individualisés ou d'équipe
- Une exploration de pistes de résolution du problème rencontré
- Une orientation

Pour une médiation en cas de conflit

- Démarche volontaire
- Echange des points de vue
- Expression des besoins
- Restauration du dialogue et de la confiance
- Recherche conjointe de solutions

**Rencontre sur rendez-vous,
aussi hors des heures de travail**

**JE SUIS
CUISINIER-ÈRE,
MÉDECIN..., C'EST
AUSSI POUR MOI ?**

**ÇA CONCERNE
SEULEMENT
LES CHEF-FE-S ?**

**ET SI JE VIENS
DE COMMENCER
AU CHUV ?**

POUR QUI ?

Les collaboratrices et les collaborateurs du CHUV, de toute fonction ou position hiérarchique, y compris les stagiaires, étudiant·e·s ou apprenti·e·s qui rencontrent des difficultés au travail, notamment dans leurs relations interpersonnelles.

Les cadres qui identifient un risque de débordement d'un conflit ou de harcèlement au sein de leur équipe.

Vous trouverez les règles et principes de fonctionnement de l'Espace Collaborateurs sur le site intranet (TRIBU).

**SI LES
CHEF-FE-S
L'APPRENNENT,
JE VAIS ME FAIRE
VIRER !**

**PERSONNE
NE VA ME CROIRE !**

**EST-CE LE BON
MOMENT POUR EN
PARLER ?**

PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT

L'employeur est tenu de protéger la santé et de respecter la personnalité de ses collaborateurs·trices*.

Contactez l'Espace Collaborateurs face aux situations suivantes (liste non-exhaustive) :

- Accès de colère / dénigrement / ton méprisant
- Injures / chantage / menaces
- Propos et messages sexistes ou discriminatoires
- Plaisanteries à connotation sexuelle
- Circulation d'images ou objets à caractère pornographique
- Comportements déplacés

*Art. 6 LTr; art. 2 OLT 3; art. 3 et 4 LEg; art. 5 LPers-VD

CONTACT

Nous vous recevons
sur rendez-vous

Tél. 079 556 02 44
021 314 87 30

espace-collaborateurs@chuv.ch

Informations complémentaires
sur TRIBU ou sur www.chuv.ch